

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,**

- Vu la loi n°90 - 32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu la loi n°94 - 029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n°2016-264 du 06 Avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2009 - 051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n°2013 - 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013 - 390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la session ordinaire du Conseil de l'Ordre national du Bénin tenue du 19 avril au 02 juin 2016,

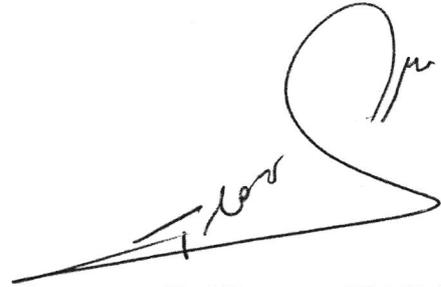
## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>**: Est nommé et promu à titre exceptionnel et Militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier, pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre, le Colonel **HOUENOU Yéssignon Armand** de l'Armée de Terre.

**Article 2**: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

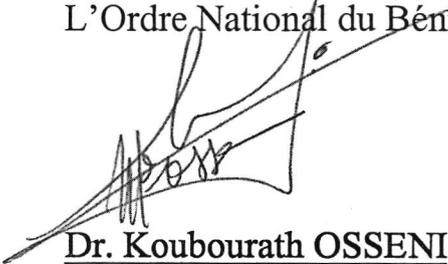
Fait à Cotonou le, 14 septembre 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Patrice Athanase Guillaume TALON

La Grande Chancelière de  
L'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 21 – GCONB 20 – SGG 4 –  
DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE 3 – CSM – DGCST 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FADESP –  
ENAM 3 – JORB 2 – INTERESSES 1